

MISE AU POINT D'ECO-MED CONCERNANT LE DOSSIER IKEA

Historique

A la fin de l'année 2005, le bureau d'études naturaliste ECO-MED (Écologie et Médiation) a été sollicité par IKEA pour apporter une vision d'expert complémentaire, dans le cadre de son dossier d'autorisation d'exploiter son terrain de la Feuillane (propriété foncière du Port Autonome de Marseille - PAM -). Cette demande avait pour objectif à court terme, de pouvoir déposer des demandes d'autorisation de défrichage sur ce terrain.

Les experts, prévenant que la période du calendrier écologique était inopportune, n'ont pu réaliser qu'une expertise hivernale du site.

Ce travail est le point de départ d'un mauvais feuilleton, vécu par l'équipe ECO-MED comme une expérience accablante. Aujourd'hui, ECO-MED souhaite rétablir la vérité sur le contexte du dossier et demande à ce que les responsabilités soient clairement établies entre les différents acteurs.

Des contraintes techniques

Cette première phase a permis d'alerter clairement le Maître d'ouvrage et les autorités sur la richesse potentielle du secteur, malgré la mauvaise période d'inventaires.

Le défrichage a été accordé quelques mois plus tard, avec quelques restrictions justifiées par les arguments scientifiques d'ECO-MED relatifs à un habitat naturel remarquable, comparable à la *dehesa* maghrébo-ibérique.

IKEA a souhaité faire compléter cette expertise durant le printemps 2006, mais d'emblée, une contrainte technique a constitué un obstacle difficilement contournable. Le site pâturé depuis de nombreuses années par un troupeau de taureaux rendait très compliquée l'expertise de la zone.

ECO-MED ne parvint jamais à faire transférer la centaine de bovins qui piétinait et sur-pâturait la zone humide (devenue assez compacte et altérée en 2006 à cause de trois années successives de sécheresse et de piétinements). Le 12 juin 2006, désabusée l'équipe d'experts (un botaniste, un zoologue spécialiste des vertébrés et un autre, spécialiste des invertébrés) réalisait tant bien que mal une prospection du site au milieu des taureaux...

Les limites de la méthodologie

Le travail produit, **situé bien après les études réglementaires exigées** (étude d'impact, étude d'incidence) toutes réalisées par un autre bureau d'études en 2005, n'a pu s'intituler que « pré-diagnostic écologique ». En effet, il n'était basé que sur une simple prospection complémentaire et présentant à ce stade de nombreuses réserves chez les trois experts.

A ce titre, l'expertise qui avait révélé avec certitude deux espèces végétales protégées dans l'emprise de la zone humide et de nombreuses espèces animales protégées (mais de peu d'enjeu écologique) présentait essentiellement dans ses perspectives, un cortège d'espèces animales et surtout végétales protégées et/ou remarquables potentielles, sur la zone alors mal étudiée.

La saisine du CNPN

La procédure, pilotée par les services administratifs suite à ce modeste complément faune/flore, a décidé l'intégration des données mises à jour par ECO-MED et de traiter sans tarder la problématique soulevée par le pré-diagnostic, à savoir la présence de deux espèces végétales protégées sur l'emprise IKEA, afin de saisir le Conseil National de la Protection de la Nature (CNPN), seul habilité à fournir une dérogation au Maître d'ouvrage.

Après un premier passage en commission flore du CNPN fin 2006 ne donnant pas entière satisfaction aux experts nationaux, IKEA et le PAM ont produit un second dossier, plus engagé, qui a finalement recueilli l'avis favorable du CNPN en février 2007.

L'intervention de NACICCA

Pendant ce temps, un vent de colère s'est mis à souffler sur le Golfe de Fos-sur-Mer. Une association de contre-pouvoir s'est organisée autour de l'impopularité grandissante des projets industrialo-portuaire du PAM.

NACICCA mobilise un groupe d'environnementalistes et citoyens locaux révoltés et tous déterminés dans la lutte « contre les mauvais projets ». Durant tout le printemps 2007, arrosé pour la première fois depuis l'hiver par des pluies généreuses, les naturalistes de NACICCA viennent prospecter le site à maintes reprises, après six mois sans aucun taureau, dans la ferme intention de révoquer le projet du PAM de développer à terme le site de la Feuillane. Les découvertes en faune et en flore sont éloquentes puisqu'au terme de cette contre-expertise secrète, fin juin 2007, NACICCA informe les plus hautes instances (CNPN, Ministère de l'Environnement, services de l'état de PACA...) de ses conclusions. L'association affirme qu'elle n'est pas du tout opposée au projet d'IKEA ou tout autre projet de développement local, mais qu'il y a des limites au développement, dans la mesure où il porte atteinte à des secteurs à très forte valeur biologique sans que soient recherchées au préalable des zones alternatives moins sensibles.

NACICCA met en lumière une dizaine d'espèces végétales protégées de la flore dont des espèces très rares et menacées en France voire au niveau international, et plusieurs espèces animales potentielles ou avérées nécessitant également une attention particulière.

L'attaque injuste de FNE

France Nature Environnement (FNE) rejoint en renfort le combat de NACICCA, en mettant en cause directement ECO-MED dans un communiqué de presse en ligne sur internet, s'étonnant que le directeur du bureau d'étude ne sache s'expliquer sur les différences entre les résultats de « son étude d'impact » (faux!) et les découvertes accablantes du printemps.

A cela, hélas, le même directeur d'ECO-MED avait déjà donné ses réponses claires à la commission flore du CNPN de juillet 2007, quelques jours avant ce communiqué, et ce, en présence du correspondant officiel de FNE au CNPN : M. Lévêque (auteur du communiqué). Ce dernier n'a eu aucun scrupule à dénigrer le travail d'ECO-MED, malgré l'argumentation acceptée par la commission flore conduite par son Président Serge Muller. Celui ci proposera en séance d'examiner les nouvelles données « flore » mises à jour par NACICCA et soumettra à la Direction Régionale de l'Environnement (DIREN) de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et à ECO-MED de réviser sans attendre le dossier accepté dans son contexte obsolète en février 2007.

La relance du dossier

Un comité de pilotage est alors mis en place par le sous-préfet d'Istres qui, après consultation de ses services (DIREN, DRIRE, DDAF...), décide, sous l'impulsion d'IKEA, de repenser intégralement le projet. En séance du 13 juillet 2007, il est question de missionner à nouveau ECO-MED pour tenter d'apporter des réponses par rapport aux nouvelles données. ECO-MED rappelle donc au préfet qu'une approche « effets cumulatifs » est indissociable à présent dans l'évaluation écologique compte tenu des projets concomitants du PAM, notamment à l'échelle de la Feuillane.

ECO-MED retourne alors sur le terrain pour permettre dans un premier temps à IKEA d'améliorer significativement son projet, en cherchant à atténuer les effets de l'aménagement sur des milieux naturels aussi sensibles. En cette période estivale, hélas, il n'est plus question de procéder à des inventaires faune/flore, la période optimale étant déjà passée.

La validation des services de l'état

La marge de manœuvre d'IKEA est étroite car le déplacement de son projet dans la Zone Industriale-Portuaire (ZIP) est à présent inenvisageable et le travail de repositionnement dans la Feuillane est une avancée limitée, compte tenu des richesses naturelles découvertes. Pourtant une volonté d'aménagement, intégrant l'essentiel des sensibilités écologiques voit le jour. Elle est le fruit de réflexions poussées entre ECO-MED, le porteur de projet, le PAM et d'autres spécialistes, comme un expert hydrogéologue, sollicité pour apporter des réponses techniques face à la préservation de la zone humide, jugée comme le point sensible du dossier.

Un projet définitif est alors présenté en comité de pilotage, en Préfecture, le 24 août 2007, motivant le nouveau projet d'aménagement, les efforts techniques et financiers engagés par la Maître d'ouvrage et le PAM, dans la recherche optimisée de l'atténuation de l'impact, au détriment de la compensation systématique.

Tous les éléments mis à jour par NACICCA, mais aussi les données récoltées par les experts d'ECO-MED sur la Feuillane depuis 5 ans et les travaux d'inventaires globaux menés depuis 2007 sur l'ensemble de la ZIP par les cabinets Gomila et Naturalia, sont traités. A plusieurs reprises, ECO-MED fait part de ses craintes de ne pas avoir pu maîtriser elle-même ses données. Mais l'arbitrage est clair : les enjeux écologiques globaux sont qualitativement identifiés sur l'enceinte du projet et les services de l'état jugent le dossier acceptable au comité de pilotage de fin août. Une consultation spéciale du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN) vient consolider la tendance, appuyée également par un avis favorable du Conservatoire Botanique National Méditerranéen de Porquerolles. Le dossier est alors transmis uniquement à la commission flore du Conseil National de la Protection de la Nature (CNPN), la DIREN jugeant au vu des éléments présentés que le volet faune ne relève pas de cette commission, tout en informant le président de la commission faune du CNPN, M.ECHAUBARD.

Avis favorable du CNPN

Le dossier requiert un avis favorable de la commission flore du CNPN le 17 octobre 2007 alors que NACICCA produit pour cette même commission un avis très circonstancié donnant bon nombre d'arguments scientifiques allant à l'encontre des analyses d'ECO-MED.

Le 22 octobre 2007, dans le 19/20 de France 3 région (journal télévisé), un reportage met directement en cause ECO-MED en la citant à plusieurs reprises comme élément facilitateur de la réalisation du projet et en indiquant que le bureau d'études « a ignoré » la trentaine d'espèces menacées découverte au printemps par une association locale. Cette dernière s'est également exprimée dans le reportage en ciblant moins directement ses attaques contre ECO-MED mais en rappelant le caractère inadmissible d'un tel projet en plein Grenelle de l'Environnement...

Procès d'intention

En conclusion, depuis fin 2005, ECO-MED a participé dans un contexte fortement hostile, avec un cadrage administratif complexe, à une totale refonte du projet initial d'IKEA, et ce, grâce à la pression efficace et déterminée d'une association de naturalistes locaux.

Toutefois, si le projet d'IKEA est actuellement autorisé, ECO-MED fait l'objet d'accusations injustes alors qu'elle a travaillé dans un cadre strict fixé par les instances préfectorales et qu'elle a su répondre dans les limites de sa méthode rappelée sans cesse à toutes les parties et soulignée dans tous ses rapports avec beaucoup de clarté.

Souvent taxée de « complaisante » auprès des acteurs locaux du développement industrialo-portuaire, toute l'équipe d'ECO-MED estime que ce procès d'intention est inacceptable et porte atteinte à sa conscience professionnelle et à sa déontologie.